LA COLLECTE ÉVOLUE

Premiers résultats

+ DE TRI - DE DÉCHETS

Depuis janvier 2023, notre territoire a fait un grand pas en faveur de la réduction des déchets. Pour inciter au tri, les ordures ménagères sont collectées en bac une semaine sur deux comme dans de nombreux autres territoires.

Grâce à votre geste de tri

-25%
d'ordures ménagères non recyclables

Les ordures ménagères ne sont pas triées ni recyclées. Elles sont enfouies ou incinérées.
coût : 180 € la tonne

+30%
d'emballages

Les emballages (sac jaune) sont triés et recyclés à 90%.
coût : 40 € la tonne

7 tonnes
de biodéchets professionnels collectés par mois

Les biodéchets sont transformés en compost pour être utilisés en agriculture.
coût : 60 € la tonne

+5000
nouveaux foyers équipés d'un composteur

Un engrais 100 % naturel et gratuit.
coût : 0 € la tonne

Le saviez-vous ?

Le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets (épluchures, coquilles d'œufs, déchets de jardin, etc.) devient obligatoire pour tous les particuliers et professionnels. Le service public Cyclad met **gratuitement à disposition** de tous les foyers un composteur individuel.

Un objectif

-1 500 tonnes
d'ordures ménagères produites sur le territoire

Soit l'équivalent de
150 camions

cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

TERRITOIRE économie circulaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GÉMOZAC & de La Saintonge Viticole

Cœur de Saintonge COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le coût de nos déchets

LE COÛT DE NOS DÉCHETS

La collecte évolue

Le Syndicat Mixte Cyclad est le service public qui organise la collecte, le traitement et le recyclage des déchets sur le territoire (une compétence déléguée par la Communauté de Communes). Comme tout service public, il ne fait aucun bénéfice sur ses activités : **ses dépenses sont égales à ses recettes.**

Les habitants contribuent environ à 60% au financement du service (via la redevance payée à la CDC). Le reste provient des soutiens touchés grâce au tri et à la revente des matériaux issus du recyclage.

Sans le tri, le coût de la gestion de nos déchets serait plus élévé

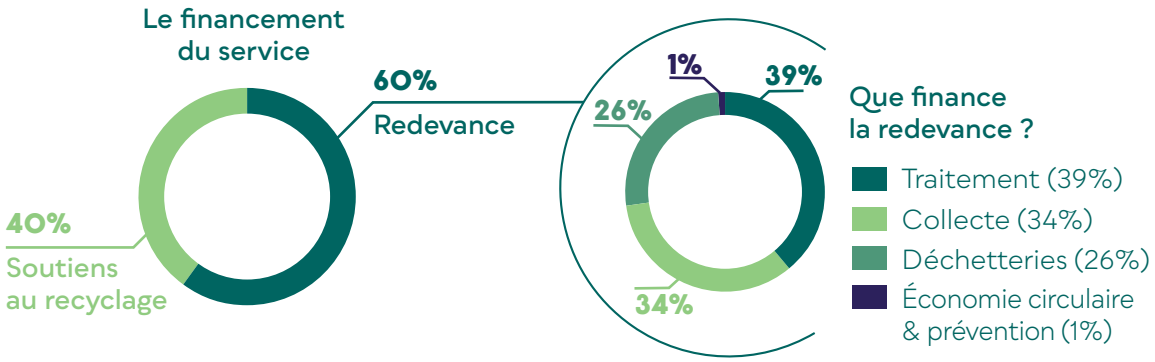

Pourquoi ce coût augmente-t-il malgré le tri ?

La hausse de la TGAP
(taxe sur les activités polluantes)

Fixée par l'État, la TGAP s'applique sur **les déchets non recyclables** (ordures ménagères et tout venant de déchetterie). Elle ne s'applique pas sur les emballages, les biodéchets, le papier, le verre, le textile et tous les autres déchets triés et recyclés en déchetterie.

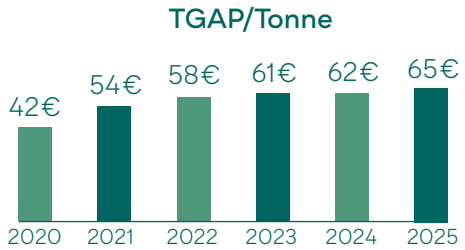

Augmentation de la taxe fixée par l'État (TGAP) s'appliquant sur les ordures ménagères.

L'augmentation des coûts de traitement des déchets

Le service public Cyclad dispose d'une capacité de traitement qui couvre 2/3 des ordures ménagères que nous produisons. Pour le tiers restant et pour le tout venant de déchetterie, le territoire dépend à 100% d'opérateurs extérieurs pour l'incinération et l'enfouissement. Ces coûts sont en constante augmentation.

Sans le tri, le coût de nos déchets serait de +36€ par habitant

Cyclad
1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères
05 46 07 16 66
contact@cyclad.org
cyclad.org

cyclad — Tous les déchets ont de l'avenir
Territoire économie circulaire
Communauté de Communes de Gémozac & de la Saintonge Viticole
Cœur de Saintonge — Communauté de Communes

Conception : Instant Urbain - Ne pas jeter sur la voie publique - Tous les papiers se trient et se recyclent.